

## COMMUNIQUÉ

### Traduction du communiqué de Sayona Mining

*En cas de divergence entre les versions française et anglaise du communiqué de presse, la version anglaise prévaut.*

**Le 30 juin 2021**

### **SAYONA OBTIENT L'APPROBATION DE LA COUR SUPÉRIEURE POUR L'ACQUISITION DE NAL**

#### **Faits saillants**

- **La Cour supérieure du Québec approuve l'acquisition de North American Lithium (NAL) par Sayona Québec.**
- **La clôture de la transaction est prévue au cours du troisième trimestre de 2021.**
- **Sayona remettra à neuf les installations de NAL et intégrera l'exploitation du projet Authier Lithium pour créer en Abitibi un *hub* de lithium d'envergure mondiale; l'objectif est de développer la deuxième transformation du lithium au Québec pour approvisionner le marché nord-américain de batteries qui connaît une croissance rapide.**

**La société minière émergente de lithium Sayona Mining Limited (ASX:SYA ; OTC:DMNXF)** a franchi une étape importante de son expansion au Québec, après l'approbation par le tribunal de son offre conjointe avec Piedmont Lithium pour l'acquisition de North American Lithium (NAL).

La Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) a accordé une ordonnance d'approbation et d'acquisition de droits concernant l'offre conjointe de la Société avec Piedmont Lithium pour l'acquisition de NAL par Sayona Québec.

Se félicitant de la décision de la Cour, Brett Lynch, directeur général de Sayona, a déclaré : *« Il s'agit d'un moment charnière non seulement pour nous et notre partenaire de soumission Piedmont Lithium, mais aussi pour le Québec et son avenir en tant qu'acteur de premier plan dans l'industrie de l'énergie propre du 21<sup>e</sup> siècle. »*

*Nous sommes impatients de mettre en œuvre notre plan de redressement en intégrant NAL à notre projet phare Authier Lithium pour élargir les opérations et créer un hub de lithium Abitibi d'envergure mondiale, faisant avancer nos plans de deuxième transformation du lithium au Québec. »*

Il a ajouté : *« Je tiens à remercier nos équipes au Québec et en Australie, notre partenaire Piedmont Lithium et nos actionnaires, qui nous ont soutenus tout au long du processus d'appel d'offres pour NAL et ont contribué à la*

réalisation de cette opportunité. Le chemin a été long, mais nous avons maintenant franchi une étape majeure vers notre évolution pour devenir prochainement un producteur intégré de premier plan en Amérique du Nord. »

### Contrat d'achat d'actions

La Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) a accordé une ordonnance d'approbation et de dévolution concernant l'offre conjointe de la Société avec Piedmont Lithium Inc. pour l'acquisition par Sayona Québec Inc. de NAL dans le cadre des procédures de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) de NAL.

L'ordonnance de la Cour supérieure du Québec approuve, entre autres :

- (i) les transactions d'achat et de vente envisagées dans la convention d'achat d'actions conclue entre la filiale à part entière de Sayona Québec, constituée aux fins de la transaction, et NAL (la **Convention d'achat d'actions**) et
- (ii) les étapes de réorganisation préalables à la clôture nécessaires à la mise en œuvre de la transaction.

En vertu de la Convention d'achat d'actions, à la fin de la transaction, Sayona Québec acquerra toutes les actions émises et en circulation de NAL qui conservera la quasi-totalité de ses actifs. L'ordonnance de la Cour supérieure du Québec prévoit que les actifs de NAL seront libres et quittes de toute charge autre que certaines charges spécifiques autorisées.

La valeur de l'offre et la composante en espèces sont résumées dans le tableau ci-dessous, les chiffres devant être mis à jour à la clôture de la transaction (voir également le communiqué du 22 juin 2021) :

Élément	Valeur*	Espèces à payer à la clôture
Dettes cédées d'Investissement Québec (IQ) (obligations de NAL en vertu des dettes garanties de premier rang et subordonnées d'IQ à la clôture de la transaction).	111 898 000 \$	36 000 000 \$ de liquidités. 111 898 000 \$ de dettes comptabilisées au sein du groupe en tant que prêt intersociétés et éliminées lors de la consolidation, sans impact financier net au niveau du groupe.
IQ financement de débiteur en possession ( <i>debtor-in-possession</i> [DIP])	10 948 000 \$	10 948 000 \$ de liquidités (montant au 11 juin), d'autres montants avancés jusqu'à la clôture.
Dettes garanties de premier rang de <i>Contemporary Ampere Technology Canada Limited</i> .	47 000 000 \$	47 000 000 \$ de liquidités.
Arriérés de taxes municipales payables à la Ville de La Corne (Québec)	413 000 \$	413 000 \$ de liquidités.
Prise en charge des garanties de remise en état en faveur du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).	25 600 000 \$	Pas de composante en espèces à la clôture. Établissement d'un cautionnement fondé sur une assurance.
Prise en charge de certains privilèges de construction, s'ils sont valides.	753 000 \$	Pas de composante monétaire immédiate.
Prise en charge des engagements pertinents des employés NAL.	Indéfini	Aucune composante monétaire immédiate. Obligation future en matière de salaires et de droits.
Valeur totale de l'offre	196 199 000 \$	94 361 000 \$ en espèces (plus d'autres montants avancés dans le cadre du DIP jusqu'à la clôture)

\* Tous les montants sont en dollars canadiens

La contrepartie totale en espèces est d'environ 94 400 000 \$, sous réserve d'ajustements finaux à la clôture de la transaction.

### Dette cédée par IQ

Sayona Québec, Sayona Mining et Piedmont Lithium ont conclu un accord de cession avec IQ (l'**Accord de cession**) en vertu duquel IQ a accepté de céder ses droits et intérêts, en tant que créancier, dans la dette cédée par IQ, à la clôture de la transaction, sous réserve de certaines conditions. La contrepartie payable à la clôture dans le cadre de la cession est :

- (i) un paiement en espèces d'un montant de 36 000 000 \$ et
- (ii) l'émission par NAL à IQ de 20 000 000 actions privilégiées de son capital social dont la valeur totale est de 20 000 000 \$.

A la clôture de la transaction, Sayona Québec et IQ concluront un accord de gouvernance (l'**Accord de Gouvernance**) établissant les dispositions relatives à leur relation en tant qu'actionnaires de NAL et à la gouvernance de NAL. Celles-ci comprennent certains droits de veto en faveur d'IQ, ainsi que des droits et des restrictions relatifs au transfert des actions et des biens de NAL.

En vertu de l'Accord de cession et de l'Accord de gouvernance, Sayona Québec a accepté un régime étendu d'engagements pour poursuivre l'établissement d'installations industrielles de conversion du spodumène dans la province de Québec (les **Engagements de contenu québécois**).

Dans le cadre de ces engagements, une étude de faisabilité sur le développement d'une installation de conversion de spodumène sera réalisée dans les trois ans suivant la clôture de la transaction. En outre, sous réserve de certaines conditions, NAL s'est engagée à convertir sa production de spodumène en hydroxyde de lithium ou en carbonate de lithium au Québec d'ici 5 ans suivant la clôture de la transaction.

Si ces obligations ne sont pas remplies, NAL a l'obligation de racheter une certaine partie des actions privilégiées d'IQ à un prix égal à leur valeur initiale plus les intérêts au taux minimum de 5% par an. Sayona Québec peut périodiquement racheter une certaine partie des actions privilégiées d'IQ, en respectant divers engagements de contenu québécois, pour un montant total de 1 \$.

Piedmont Lithium et Sayona ont accepté de garantir les obligations de Sayona Québec en vertu de la Convention de cession et de la Convention d'achat d'actions. En outre, Sayona Québec garantira les obligations de NAL en ce qui concerne les Engagements relatifs au contenu québécois décrits ci-dessus.

Dans le cadre de cette garantie, IQ peut choisir que tout montant payable en relation avec les Engagements de contenu québécois soit payé en actions Sayona, sous réserve de l'obtention des approbations nécessaires des actionnaires de Sayona au moment du choix.

La clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours du troisième trimestre 2021, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions envisagées dans la Convention d'achat d'actions et dans la Convention de cession, y compris l'obtention par Sayona de toutes les approbations nécessaires en vertu des règles de cotation de l'ASX et d'autres approbations réglementaires nécessaires (y compris toutes les autorisations requises en vertu de la *Loi sur la concurrence* et de la *Loi sur l'investissement Canada*), ainsi que d'autres conditions de clôture habituelles.

Dès la conclusion des transactions, Sayona Québec a l'intention de remettre à neuf les installations de NAL, y compris les améliorations techniques ainsi que la mise à niveau de certains équipements, et d'intégrer NAL au projet voisin Authier afin de transformer l'exploitation et de créer un *hub* de lithium d'envergure mondiale en Abitibi.

En outre, Sayona et Piedmont Lithium s'engagent à effectuer le traitement secondaire du lithium au Québec dans les six prochaines années, conformément aux conditions énoncées dans les accords négociés avec IQ dans le cadre des transactions d'achat et de vente. Cela reflète les avantages concurrentiels du Québec, notamment l'accès à une énergie hydroélectrique durable et à faible coût, une main-d'œuvre qualifiée, des infrastructures de classe mondiale et la volonté des gouvernements canadien et provincial de développer l'industrie des métaux pour batteries et des véhicules électriques.

La Société indique également qu'elle a utilisé son accord de placement contrôlé (" CPA ") avec Acuity Capital (tel qu'annoncé le 29 octobre 2019) pour lever 5 800 000 dollars australiens (coûts inclus) en acceptant d'émettre 95 000 000 d'actions SYA à Acuity Capital à un prix d'émission de 0,061 dollar australien. Le prix d'émission représente une décote de 2,4% par rapport au VWAP sur cinq jours de négociation de 0,0625 A\$ au 28 juin 2021.

Les fonds levés seront affectés au développement de l'entreprise et aux activités d'exploitation. Une annexe 2A relative à cette émission a été déposée auprès de l'ASX.

Cette annonce est autorisée par le conseil d'administration de Sayona.

### **À propos de Sayona Mining**

*Sayona Mining Limited est un producteur émergent de lithium (ASX:SYA; OTC:DMNXF), avec des projets au Québec, au Canada et en Australie-Occidentale. Au Québec, les actifs de Sayona comprennent le projet Authier lithium et son projet émergent Tansim Lithium soutenus par un partenariat stratégique avec le développeur américain de lithium **Piedmont Lithium Limited** (ASX:PLL; Nasdaq:PLL). La Société présente également une offre conjointe avec Piedmont pour l'acquisition de North American Lithium.*

*En Australie-Occidentale, la Société détient un important portefeuille de propriétés d'or et de lithium dans la région de Pilbara. Sayona explore des cibles aurifères de type Hemi dans la région de classe mondiale de Pilbara, tandis que ses projets de lithium font l'objet d'un accord d'acquisition avec Altura Mining Limited.*

[www.sayonamining.com.au](http://www.sayonamining.com.au)

### **À propos de Sayona Québec**

*Filiale de Sayona Mining créée en 2016, Sayona Québec est une compagnie junior en développement active dans le secteur d'avenir du lithium, élément clé de la fabrication des batteries lithium-ion. Propriétaire d'un gisement de haute qualité, la Société entend réaliser le projet Authier afin de passer prochainement du stade de l'exploration à celui de l'exploitation et de la mise en valeur, avec l'objectif d'effectuer ultérieurement de la transformation.*

[www.sayonaquebec.com](http://www.sayonaquebec.com)

– 30 –

**Source :** **Brett Lynch**  
Directeur général - Sayona  
Tél. : +61 (7) 3369 7058  
[info@sayonamining.com.au](mailto:info@sayonamining.com.au)

**Guy Laliberté, ing.**  
Chef de la direction - Sayona Québec  
Tél. : (819) 384-3494  
[guy.laliberte@sayonaquebec.com](mailto:guy.laliberte@sayonaquebec.com)

Note : Raymond Chabot inc. est le contrôleur nommé par le tribunal. Des renseignements sur les procédures de la LACC, y compris les rapports du contrôleur, sont disponibles sur le site Web du contrôleur à l'adresse suivante : <https://www.raymondchabot.com/en/companies/public-records/north-american-lithium-inc-2/>